

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 1819

présenté par  
M. Gosselin

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 23.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa permet aux couples de consentir à ce que les embryons humains fassent l'objet de recherches. Aussi, il convient de le supprimer.